



## Nom de la politique : **Protocole en cas d'exposition accidentelle**

**Groupes concernés** : Étudiants / Résidents enseignants / Corps professoral

**But** : Procédure à suivre en cas d'exposition accidentelle à des liquides biologiques.

---

### Protocole en cas d'exposition accidentelle

#### Procédure en cas d'exposition accidentelle à des liquides biologiques

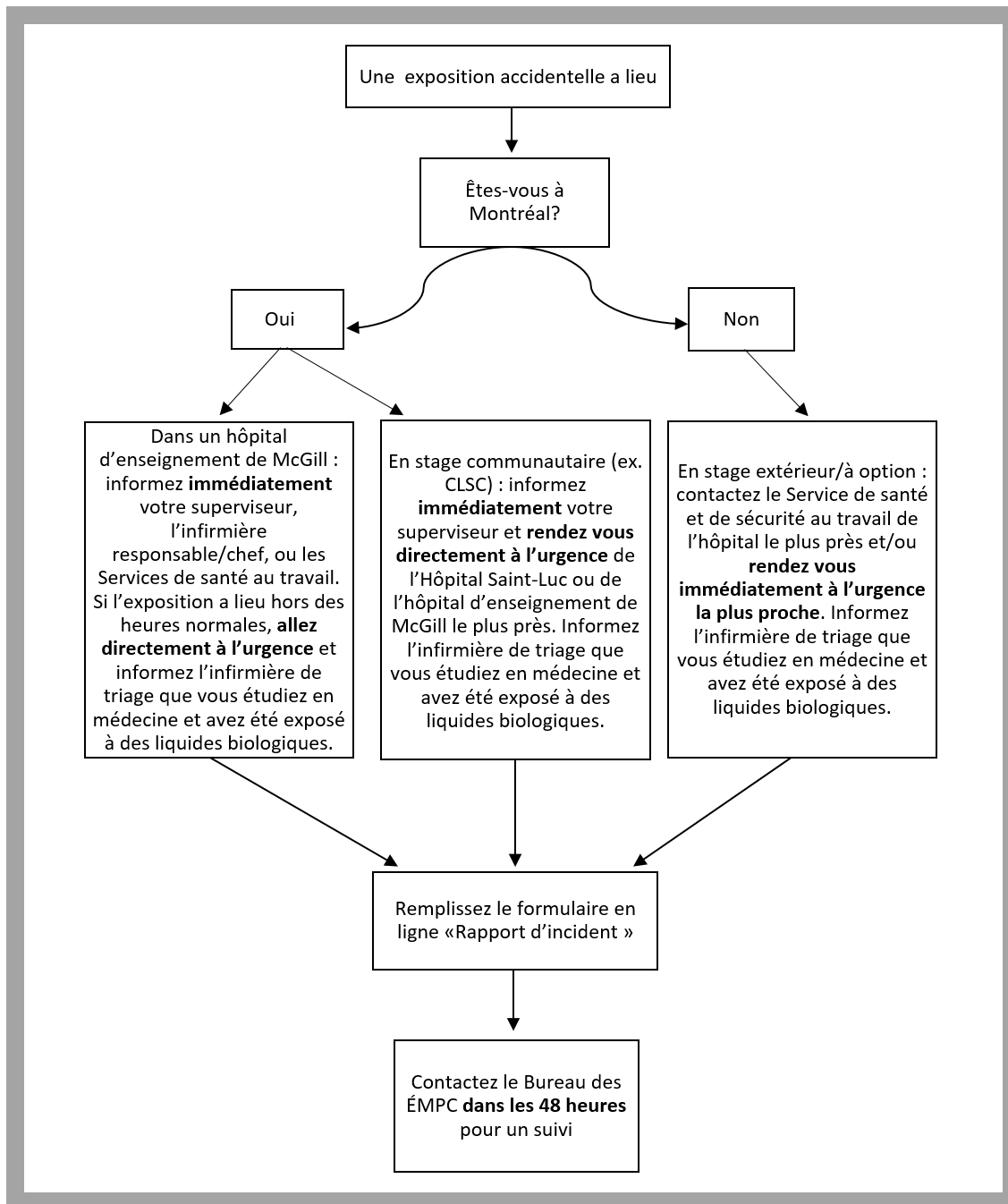
L'exposition percutanée à des liquides biologiques par piqûre d'aiguille, lacération ou éclaboussure sur une muqueuse ou peau non intacte peut propager des pathogènes transmissibles par le sang à la personne exposée. Les transmissions les plus graves sont l'hépatite B (VHB), l'hépatite C (VHC), et le virus de l'immunodéficience humaine (VIH).

En cas d'exposition accidentelle, les étudiants en médecine sont assurés par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) pour toute blessure subie lors d'un stage clinique crédité, au Québec et hors du Québec.

Il est important de bien comprendre le risque d'une exposition :

- Le VHB a un taux de séroconversion d'environ 30 % chez des personnes non immunes. **Tout étudiant en médecine doit être vacciné lors de son admission en médecine** ou être connu pour avoir une immunité naturelle.
- Le VHC a un taux de séroconversion d'environ 3 %.
- Le VIH a un taux de séroconversion d'environ 0,3 %. Le traitement immédiat par médicament antirétroviral s'est avéré efficace pour réduire l'incidence de la maladie, en particulier s'il est administré **dans la première heure** après l'exposition et pendant quatre semaines par la suite. Si le contact implique un patient considéré comme présentant un faible risque pour le VIH, un étudiant pourrait ne pas se voir offrir d'antirétroviraux. Les étudiants doivent faire évaluer leur risque de façon objective. **Toutes les salles d'urgence sont dotées de trousse de prophylaxie post-exposition (PPE).**

Il appartient à votre superviseur de voir à ce que vous recevez les soins nécessaires après l'exposition, dans votre milieu de stage ou à la salle d'urgence la plus proche. Il est tout aussi important que vous sachiez où aller pour obtenir de l'aide afin d'avoir accès à une évaluation du risque post-exposition et des soins, et pour remplir les rapports d'incident. **Vous ne devez sous aucun prétexte garder le silence ou négliger de demander de l'aide médicale.**



Tous les incidents, dont une exposition accidentelle à des liquides biologiques, doivent être rapportés à la **D<sup>re</sup> Namta Gupta**, vice-doyenne adjointe, Affaires étudiantes.

De plus, à la suite d'un incident, l'étudiant doit remplir le [Formulaire de rapport d'accident et incident](#) qui se trouve sur le site web de l'unité Santé, sécurité et environnement de l'Université McGill.

Après avoir été soumis, le formulaire doit être envoyé par courriel à l'unité [Santé, sécurité et environnement](#) de l'Université McGill, avec une copie conforme au [Bureau SOURCES](#). Tout incident sera traité de façon confidentielle et seules les personnes qui doivent être informées de l'incident le seront. En règle générale, il s'agit du vice-doyen, Études médicales de premier cycle, du vice-doyen adjoint, Affaires étudiantes, de l'unité Santé, sécurité et environnement de l'Université McGill, et de l'agent des dossiers étudiants.

N.B. Si l'incident a eu lieu dans un hôpital, il pourrait y avoir d'autres formulaires d'incident à remplir.

[Le rapport d'incident de la Faculté](#), qu'on trouve en ligne, doit être rempli **dans les 48 heures** de l'exposition afin de s'assurer que les mesures appropriées ont été prises, de vous fournir une aide financière pour de la médication (si nécessaire) et de vous offrir du counseling. Une exposition par piqûre d'aiguille ou tout autre type d'exposition est une expérience effrayante et angoissante qui peut entraîner un sentiment de solitude, de honte ou d'embarras. L'[équipe du Bureau SOURCES](#) peut vous aider à gérer ces sentiments.



## Coordonnées des Services de santé et sécurité au Travail :

Hôpital	Contact
<b>CUSM</b> <b>Centre universitaire de santé McGill</b>  Santé et sécurité au Travail 8300, boul. Décarie Montréal, QC	Tél. : 514-934-1934, poste 42385
Hôpital Royal Victoria	Tél. : 514-934-1934, poste 42385
Hôpital de Lachine	Tél. : 514-934-1934, poste 42385
Institut et hôpital neurologiques de Montréal	Tél. : 514-934-1934, poste 42385
Hôpital général de Montréal Santé et sécurité au travail	Tél. : 514-934-1934, poste +1 44351
Hôpital de Montréal pour enfants Santé et sécurité au travail	Tél. : 514-934-1934, poste +1 22032
<b>CIUSSS de l'Ouest-de-l'île-de-Montréal</b>  Santé et sécurité au Travail 305, boul. des Anciens Combattants Ste-Anne-de-Bellevue, QC	Tél. : 514-457-3440, poste 2325
Hôpital général juif Santé et sécurité au travail	Tél. : 514-340-8222, poste +2 5115
Centre hospitalier de St. Mary	Tél. : 514-345-3511
Hôpital de Lasalle	Tél. : 514-362-8000
Hôpital général du Lakeshore	Tél. : 514-630-2225
Hôpital Douglas	Tél. : 514-761-6131

<b>CISSS – Hôpital de Gatineau</b>  Bureau de la santé et sécurité au Travail 909, boulevard de la Vérendrye Ouest Gatineau, QC	Pour exposition accidentelle à du sang/des liquides biologiques : Tél. : 819-966-6100, poste 8208 Pour d'autres blessures : Tél. : 819-966-6100, poste 3704
---	--

Mise à jour le 17 mai 2019.

